



# RESPECTER LE TRAVAIL DU GARDIEN, CE N'EST PAS SORCIER !



Mixigram.com - Illustration : Guillaume Poux

## Le saviez-vous ?

*En Occident, la sorcière est surtout associée à sa capacité à voler sur un balai tandis que le sorcier est associé à la communication avec les puissances de la nature et les défunts.*



Papiers, mouchoirs, paquets de cigarettes, prospectus, veillez à la propreté des parties communes et au respect du travail de votre gardien.

**CE QUE DIT LA LOI** La destruction, la dégradation ou la détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui, dont il ne résulte qu'un dommage léger, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe. Article R 635-1 du Code pénal.

**Vivons mieux  
ensemble**